



Aperçu de session

Conseil des Etats session d'hiver 2025

Date de publication : 20.11.2025



Table des matières

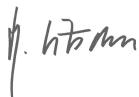
Editorial	3
Conseil des Etats session d'hiver 2025	4
22.417 — Mesures d'aide en faveur des médias électroniques	Adoption 4
23.039 — Loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service national des adresses, LSAdr)	Adoption 4
25.4019 — Mise à disposition de moyens financiers pour le lancement de nouvelles offres innovantes dans le transport régional de voyageurs	Adoption 4
21.403 — Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles	Adaptation 5
25.026 — « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) ». Initiative populaire	Rejet 6
25.063 — Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération	Rejet 7
Impressum	9
Aperçu de session	2

Editorial

L'Union des villes suisses rejette le **programme d'allègement budgétaire 2027** dans son intégralité. Cette proposition allège le budget fédéral dans une large mesure grâce à des transferts de financement des tâches vers les autres échelons de l'État. Les villes et communes urbaines seraient directement touchées par ces diverses réductions de prestations.

Sur le principe, l'Union des villes suisses soutient l'objet **23.039** du Conseil fédéral «Loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques». Ce système pourrait présenter des atouts et des gains d'efficacité pour les autorités. Un service national des adresses pose des bases importantes pour la numérisation de l'administration publique.

Cordiales salutations et bonne lecture



Monika Litscher
Directrice



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'**Union des villes suisses** s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.

Conseil des Etats session d'hiver 2025

22.417 Initiative parlementaire Chassot (M-E/FR)

Mesures d'aide en faveur des médias électroniques

Lundi, 1 décembre 2025 Conseil des Etats
evtl. Mercredi, 3 décembre 2025 Conseil national

Position

Du point de vue des villes le soutien aux médias est aujourd’hui essentiel pour assurer une offre médiatique diversifiée et régionale, ce qui constitue un jalon de la formation d’opinion et de la démocratie. Elles réitèrent donc leur soutien à cette initiative parlementaire, qui propose différentes aides aux médias privés.

Pour que cette aide soit effective, il convient cependant d'y investir suffisamment de moyens. Les villes s'opposent donc à une limite à 50% de la part des coûts imputables, qui réduirait encore les mesures de soutien proposées (art.76c). Sur ce point l'Union des villes suisses recommande de soutenir la position de la minorité de la commission qui veut plafonner ces coûts à 80%.

L'Union des villes suisses soutient largement le reste du projet.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'adopter cette initiative parlementaire, en conservant la version de l'article 76c soutenue par la minorité de la commission.

23.039 Objet du Conseil fédéral

Loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service national des adresses, LSAdr)

Lundi, 8 décembre 2025 Conseil des Etats

Position

Sur le principe, l'Union des villes suisses soutient l'intention de mettre en place un service national des adresses. Ce système pourrait présenter des atouts et des gains d'efficacité pour les autorités. Un service national des adresses pose des bases importantes pour la numérisation de l'administration publique. L'Union des villes suisses se prononce en faveur de la LSAdr tant que les coûts supplémentaires potentiels ne sont pas à la charge de l'échelon municipal, qu'il n'y a pas de frais d'utilisation pour l'administration municipale et que l'on instaure une utilisation du principe «once only» pour l'utilisation des données. En outre, l'Union des villes suisses demande que le financement du lancement du service et les frais d'exploitation courants soient clarifiés le plus rapidement possible et en toute transparence.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'adopter cet objet.

25.4019 Postulat Wicki (PLR/NW)

Mise à disposition de moyens financiers pour le lancement de nouvelles offres innovantes dans le transport régional de voyageurs

Mardi, 9 décembre 2025

Conseil des Etats

Position

Les transports publics sont l'un des principaux piliers de la mobilité dans les villes et les agglomérations. Les TP étant un mode de déplacement économique en énergie et en surface, il faut donc continuer à les développer et à les encourager.

En matière de transports publics, les nouvelles technologies et les nouveaux modèles commerciaux peuvent contribuer à améliorer l'offre et à réduire les coûts. C'est précisément dans les espaces où les transports publics ne sont aujourd'hui pas encore très attractifs que les nouvelles formes d'offres représentent une chance. Les offres à la demande, telles qu'elles sont déjà testées avec succès dans de nombreux endroits, peuvent compléter les transports publics classiques, en particulier dans les zones périphériques et/ou en dehors des heures de pointe.

Pour que les offres à la demande et les véhicules autonomes puissent être dans l'avenir intégrés de manière judicieuse dans le système de transport, ils doivent s'orienter systématiquement sur les objectifs d'une mobilité économique en surface, respectueuse du climat et socialement supportable. Il convient également d'examiner dans quelle mesure les systèmes de partage de vélos à l'échelle de l'agglomération pourraient à l'avenir être pris en compte et cofinancés comme partie intégrante des transports publics.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'adopter le postulat.

21.403 Initiative parlementaire CSEC-CN

Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles

Mardi, 9 décembre 2025

Conseil national

etvl. Lundi, 15 décembre 2025

Conseil des Etats

Position

Le projet demande que le financement de départ de l'accueil extrafamilial pour enfants soit transformé en une participation financière constante, prévoyant à cet effet une allocation de garde et des conventions-programmes. Le projet revêt une grande importance pour les villes, car seul un projet fédéral permettra d'améliorer l'accueil extrafamilial pour enfants sur l'ensemble du territoire.

L'objet est en procédure d'élimination des divergences, la CSEC-N proposant au Conseil national de suivre le Conseil des États. En ce qui concerne les conventions-programmes, cela signifie une réduction des contributions fédérales de 200 à 100 millions pour quatre ans et, entre autres, l'abandon de la promotion de la qualité. De l'avis des villes, les conventions-programmes sont cruciales pour stimuler le développement de l'accueil extrafamilial pour enfants dans la Suisse entière. La Confédération renforce ainsi la conciliation entre vie familiale et professionnelle et l'attractivité économique de la Suisse. Cela correspond aux objectifs de la Confédération, laquelle en profite en outre aussi directement (recettes fiscales, mobilisation du personnel qualifié indigène, etc.). C'est pourquoi l'Union des villes suisses recommande de ne pas suivre la CSEC-N. La promotion de la qualité en particulier doit rester partie intégrante des conventions-programmes, car de nombreuses mesures s'imposent dans tout le pays.

L'Union des villes suisses s'oppose au fait d'ajouter aux conditions le revenu minimum pour le second ayant droit. Elle considère, en effet, que cette nouvelle condition est impraticable et met en danger l'égalité des chances. La charge administrative serait élevée, la détermination d'un revenu minimum uniforme difficile, et l'effet très incertain.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande de soutenir la proposition minoritaire de la CSEC-N qui consiste à maintenir la promotion de la qualité dans les conventions-programmes.

25.026 Objet du Conseil fédéral

« Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) ». Initiative populaire

Lundi, 15 décembre 2025

Conseil des Etats

Position

Cette initiative veut faire en sorte que la population résidante permanente de la Suisse ne dépasse pas dix millions d'ici 2050. L'Union des villes suisses rejette cette initiative, car les villes suisses ont toujours soutenu la voie bilatérale et dépendent de la migration. Son adoption aurait des conséquences négatives directes pour les villes (p. ex. pénurie de main-d'œuvre, vieillissement démographique, dégradation de la capacité d'innovation et du service universel) et menacerait la prospérité et la sécurité de la Suisse.

En tant que sites économiques, les villes suisses ont besoin de marchés ouverts et de réseaux internationaux. Elles sont tributaires de l'immigration pour compenser le vieillissement démographique et continuer à garantir le service universel. De plus, pour les entreprises suisses, l'accès règlementé au marché intérieur de l'UE n'est pas le seul élément crucial : s'y ajoute la possibilité de recruter de la main-d'œuvre en provenance de l'UE de façon non bureaucratique si le personnel recherché ne peut être trouvé en Suisse.

C'est pourquoi on ne doit pas mettre en danger les accords internationaux, tels que la libre circulation des personnes, ou ceux de Schengen et Dublin, au risque d'avoir des répercussions négatives sur la Suisse et les villes. L'abandon de Schengen représenterait un risque pour la sécurité de la Suisse. Quant à la dénonciation de l'Accord de Dublin, cela aurait également des conséquences négatives, car la Suisse peut aujourd'hui transférer plus de demandeurs d'asile vers un autre pays qu'elle ne doit en accueillir elle-même.

C'est pourquoi l'Union des villes suisses recommande au Conseil des États de suivre sa commission et le Conseil national et de rejeter l'initiative sans contre-projet.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande de rejeter l'initiative.

25.063 Objet du Conseil fédéral

Programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération

Mercredi, 17 décembre 2025

Conseil des Etats

evtl. Jeudi, 18 décembre 2025

Conseil des Etats

Position

Le programme d'allègement budgétaire 2027 allège le budget fédéral en majeure partie par des reports de charge vers les autres échelons de l'État. La Confédération modifie ainsi fondamentalement la structure de financement des biens publics. Bien qu'elles soient fortement concernées en tant qu'échelon de l'État, les villes n'ont été associées par la Confédération que lors de la phase de consultation. La Confédération propose des mesures d'économie dans presque tous les domaines politiques. Les villes et communes urbaines seraient directement touchées par diverses réductions de prestations. Le risque d'une incidence indirecte, c'est-à-dire que les cantons ne compensent pas seuls les répercussions des coûts, est également jugé très élevé par les villes.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande de rejeter le programme d'allègement budgétaire.

Impressum

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@staedteverband.ch
www.uniondesvilles.ch
[LinkedIn](#)

Created with [politaris - smarter lobbying](#), Copyright 2025.